UBS Strategy Fund Balanced CHF P-C-dist

Fiche d'information du fonds

UBS Asset Allocation Funds > UBS Strategy Funds > Balanced

Portrait du fonds

- Le fonds géré de manière active investit à l'échelle mondiale dans une gamme diversifiée d'actions, d'obligations, principalement de qualité supérieure, et d'instruments du marché monétaire.
- Le fonds vise généralement une répartition équilibrée entre actions et obligations.
- Les monnaies étrangères sont largement couvertes face à la monnaie de référence. Toutefois, une stratégie de change active est appliquée si des opportunités sont décelées.

Veuillez consulter les informations complémentaires à la page suivante.

Nom du fonds	**UBS (Lux) Strategy Fund - Balanced (CHF)**
Classe de parts	UBS (Lux) Strategy Fund - Balanced (CHF) P-C-dist
N° ISIN	LU0108564260
N° de valeur	836 190
Code Bloomberg	UBSBCHF LX
Monnaie du fonds / de la classe de parts	CHF/CHF
Date de lancement	20.04.2000
Achat/vente	quotidiens
Swing pricing	oui
Clôture de l'exercice	31 janvier
Rend. théor. brut à l'échéance[1,2]	4.20%
Duration modifiée	1.90
Distribution	avril
Dernière distribution 04.04.2025[3]	CHF 0.73
Commission de gestion p.a.	1.30%
Frais courants par an[4]	1.74%
Nom de la société de gestion	UBS Asset Management (Europe) S.A., Luxembourg
Domicile du fonds	Luxembourg
Alignement SFDR	Art.8
Notation Morningstar globale	★★
Morningstar ESG Risk Rating[5,6]	

1 **Rendement à l'échéance avant couverture de change.**
2 **Ceci n'est pas une garantie d'UBS Asset Management.**
3 La distribution et la commission forfaitaire de gestion sont versées à UBS Optimus Foundation sous forme de donation (http://www.ubs.com/1/f/wealthmanagement/optimusfoundation.html).
4 Au 18.12.2025, hors coûts de transaction
5 Au 31.10.2025
6 La notation Morningstar ESG Risk Rating est publiée à des fins de transparence, indépendamment du fait que le fonds soit géré en conformité ou non avec des critères de durabilité.

Performance (base CHF, commissions déduites)[1]

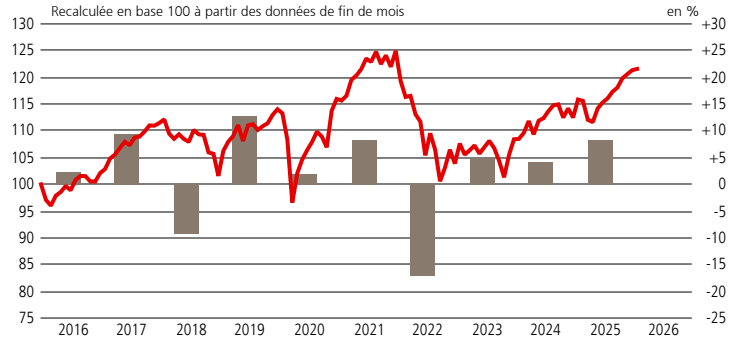

Performance du fonds après déduction des frais (échelle de gauche)
Performance annuelle du fonds en % après déduction des frais(échelle de droite)

La performance passée ne saurait préjuger des résultats futurs. Si la monnaie d'un instrument, d'un service financier ou de ses coûts est différente de votre monnaie de référence, les fluctuations de change peuvent entraîner une baisse ou une hausse du rendement et/ou des coûts.

en %	2022	2023	2024	2025	2026 YTD[2]	janv. 2026	5 ans	Ø p.a. 5 ans
Fonds (CHF)	-16.88	4.38	3.75	7.87	0.19	0.19	5.10	1.00

La performance indiquée ne tient pas compte des commissions, ni des frais d'entrée ou de sortie.

1 Ces chiffres se réfèrent au passé. Source de l'ensemble des données et du graphique (sauf mention contraire): UBS Asset Management.
2 YTD: year-to-date (depuis le début de l'année)

"Le fonds a été repositionné avec effet au 15 novembre 2021. Auparavant dénommé UBS (Lux) Strategy Fund - Balanced (CHF), il a été rebaptisé UBS (Lux) Strategy Fund - Balanced Sustainable (CHF)."

Statistiques du fonds

Valeur d'inventaire (CHF, 30.01.2026)	114.61
12 derniers mois (CHF) – maximum	115.76
– minimum	99.09
Fortune totale du fonds (CHF en mio.) (30.01.2026)	1 613.19
Part de la fortune du fonds (CHF en millions)	6.45

	3 ans	5 ans
Volatilité[1]		
– Fonds	5.91%	7.75%
Sharpe Ratio	0.55	0.08
Taux sans risque	0.92%	0.38%

1 Ecart-type annualisé

Informations complémentaires

UBS Fund Infoline: 0800 899 899
Internet: www.ubs.com/fonds
Prenez contact avec votre conseiller à la clientèle

Représentants de la gestion du portefeuille

Roland Kramer
Ivan Kraljevic
Daniel Hammar

UBS Strategy Fund Balanced CHF P-C-dist

Instruments de placement et monnaies (%)

	Liquidités + Obligations[1]	Actions	Total	Total[2]
AUD	0.1	0.3	0.4	0.5
CAD	0.0	0.8	0.8	-0.3
CHF	3.3	20.9	24.2	92.8
CNY	0.3	0.9	1.2	0.3
CZK	0.3	0.0	0.3	0.0
EUR	14.8	4.7	19.5	2.8
GBP	0.3	1.5	1.8	0.2
HKD	0	0.1	0.1	-0.5
JPY	0	1.6	1.6	0.1
PLN	0.3	0.0	0.3	0.0
SGD	0	0.1	0.1	-0.4
USD	24.2	20.8	45.0	-1.2
DIV	2.1	2.4	4.5	5.7
Total	45.7	54.1	99.8	100.0

1 dont: 4.89% obligations à haut rendement, 3.04% obligations des marchés émergent
2 y inclus la couverture du risque de change

5 principales positions en actions (%)[1]

	Fonds
Roche Holding AG	3.1
Novartis AG	2.9
NESTLE SA	2.4
UBS Group AG	1.9
ABB Ltd	1.6

1 Ceci ne constitue en rien une recommandation d'achat ou de vente d'un titre en particulier

5 principaux émetteurs obligataires (%)[1]

	Fonds
International Bank for Reconstruction & Developmen	5.3
Inter-American Development Bank	1.5
Asian Development Bank	1.5
African Development Bank	0.8
European Bank for Reconstruction & Development	0.7

1 Ceci ne constitue en rien une recommandation d'achat ou de vente d'un titre en particulier

Atouts

Le fonds offre aux investisseurs un accès direct et pratique à l'UBS House View, qui repose sur les analyses professionnelles des spécialistes des placements d'UBS à travers le monde.
Les investisseurs bénéficient d'opportunités de marché diversifiées à l'échelle mondiale dans le domaine des obligations et actions. Outre les obligations de qualité supérieure, les placements peuvent porter sur d'autres segments obligataires.
La pondération des différentes classes d'actifs est maintenue au sein d'une marge de fluctuation spécifique pour tenir compte du profil de risque du fonds.
Le fonds est attrayant pour les investisseurs cherchant un fonds qui vise à générer des revenus d'intérêts et de dividendes ainsi que des plus-values.

Informations supplémentaires

- Le fonds est géré selon la politique d'investissement d'UBS, l'UBS House View.
- Ce fonds favorise les caractéristiques environnementales et sociales et relève de l'article 8(1) du SFDR.
- Le fonds investit sans restrictions liées à l'indice de référence. La performance du fonds n'est pas étalonnée par rapport à un indice.
- La distribution annuelle complète de la classe d'action P-C-dist ainsi que la commission d'émission et la commission forfaitaire de gestion annuelle sont versées à UBS Optimus Foundation.

Risques

Le fonds investit dans des actions, des obligations de diverses qualités de crédit et des titres monétaires à l'échelle mondiale et peut donc subir d'importantes fluctuations de valeur. Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés, ce qui peut réduire le risque de placement ou être à l'origine de risques supplémentaires (dont le risque de contrepartie). La valeur d'une part peut chuter en deçà du prix d'achat. Les risques de durabilité sont des conditions ou des événements environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) qui peuvent avoir un impact négatif significatif sur le rendement, en fonction de l'exposition aux secteurs et sociétés concernés. Le risque en matière de durabilité découle d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement. Aussi l'investisseur doit-il disposer d'une propension au risque ainsi que d'une capacité de risque élevées. Chaque fonds présente des risques particuliers, qui sont décrits dans le prospectus. Ce fonds peut ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur argent avant la fin de la durée de détention recommandée, indiquée dans le PRIIPs KID, s'il est disponible pour cette classe de parts.

UBS Strategy Fund Balanced CHF P-C-dist

Veuillez noter les informations suivantes concernant les notations Morningstar: © 2026 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce document: (1) sont la propriété de Morningstar et/ou de ses fournisseurs de contenu; (2) ne peuvent être copiées ou distribuées; et (3) ne sont pas garanties comme étant exactes, complètes ou opportunes. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables des dommages ou pertes résultant de l'utilisation de ces informations. La performance passée ne saurait préjuger de celle à venir. Pour en savoir plus sur la notation de durabilité de Morningstar et la méthodologie suivie, nous vous invitons à consulter le document suivant: https://assets.contentstack.io/v3/assets/blt4eb669caa7dc65b2/blt3a2408b557ffec38/esg-risk-ratings-for-funds-methodology.pdf

Votre capital est exposé à des risques. La valeur d'un placement peut tout aussi bien évoluer à la hausse qu'à la baisse et vous pouvez ne pas récupérer le montant initialement investi. Veuillez noter que des frais supplémentaires (par exemple, des frais d'entrée ou de sortie) peuvent être facturés. Veuillez vous adresser à votre conseiller financier pour plus de détails. Les investisseurs doivent lire le Document d'information clé, le Prospectus et tout document d'offre local applicable avant d'investir, et obtenir une information complète sur les risques. Les investisseurs acquièrent des parts ou des actions dans un fonds, et non dans un actif sous-jacent donné, comme un bâtiment ou des actions d'une société. Pour une définition des termes financiers, veuillez vous reporter au glossaire disponible à l'adresse www.ubs.com/am-glossary.

Les présentes informations sont fournies par UBS à titre commercial et indicatif. Fonds UBS de droit luxembourgeois. A l'initiative de la société de gestion des fonds, il peut être mis un terme aux modalités prévues pour commercialiser des parts de fonds mentionnées dans ce document dans votre pays de domicile. Représentant en Suisse pour les fonds UBS de droit étranger: UBS Fund Management (Switzerland) AG, case postale, CH-4002 Bâle. Agent payeur: UBS Switzerland AG, Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich. Les prospectus, le document d'informations clés, les statuts de la société ou le règlement de gestion ainsi que les rapports annuels et semestriels des fonds UBS peuvent être obtenus dans une langue requise par le droit local applicable et gratuitement auprès d'UBS Asset Management Switzerland AG, c/o UBS AG, Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich ou d'UBS Fund Management (Switzerland) AG, case postale, CH-4002 Bâle. Le produit décrit ci-dessous s'aligne sur l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Vous trouverez des informations sur les questions de durabilité en vertu de ce règlement sur www.ubs.com/funds. Avant d'investir dans un produit, veuillez lire les derniers prospectus et document d'informations clés en date ou une documentation juridique similaire avec la plus grande attention. Toute décision d'investissement doit tenir compte de l'ensemble des caractéristiques et objectifs du produit tels que décrits dans son prospectus ou une documentation juridique similaire. Les investisseurs acquièrent des parts ou des actions dans un fonds, et non dans un actif sous-jacent donné, comme un bâtiment ou des actions d'une société. Les informations collectées et les avis émis dans ce document reposent sur des données dignes de confiance et des sources fiables, sans prétendre toutefois à l'exactitude ni à l'exhaustivité des indications relatives aux titres, marchés et évolutions dont il est question. Les indices mentionnés dans le présent document ne sont pas administrés par UBS. Les membres du Groupe UBS sont autorisés à prendre des positions d'achat et de vente sur les titres et les autres instruments financiers mentionnés dans le document. Il se peut que les produits ou titres décrits dans le présent document soient inadaptés ou interdits à la vente dans diverses juridictions ou pour certains groupes d'investisseurs et les parts des fonds UBS cités ici ne peuvent être ni proposées, ni vendues, ni livrées aux Etats-Unis. Les informations ci-incluses ne constituent pas une invitation ou une offre à l'achat ou à la vente de titres ou d'instruments financiers apparentés. La performance passée ne saurait préjuger des résultats futurs. La performance calculée tient compte de tous les coûts au niveau du produit (coûts récurrents). Les coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie, qui auraient un impact négatif sur la performance, ne sont pas pris en compte. Si tout ou partie des coûts totaux doit être payé dans une monnaie qui n'est pas votre devise de référence, ces coûts pourront augmenter ou diminuer en raison des fluctuations des devises et des taux de change. Les commissions et les frais influent négativement sur l'investissement et sur les rendements attendus. Si la monnaie d'un produit ou service financier est différente de votre devise de référence, les fluctuations des devises et des taux de change peuvent entraîner une baisse ou une hausse du rendement. Le présent document a été établi indépendamment d'objectifs de placement spécifiques ou futurs, d'une situation financière ou fiscale particulière ou des besoins propres à un destinataire déterminé. La performance future est imposable, selon la situation personnelle de chaque investisseur, laquelle est susceptible d'évoluer. Les informations et opinions exprimées dans ce document sont fournies par UBS sans aucune garantie; elles sont destinées à un usage personnel et à des fins informatives uniquement. Toute reproduction, distribution ou réédition du présent document, quel qu'en soit l'objectif, est interdite sans l'autorisation expresse d'UBS Asset Management Switzerland AG ou par une autre société affiliée locale. Source pour toutes les données et graphiques (en l'absence d'indication contraire): UBS Asset Management. Un résumé des droits des investisseurs en anglais se trouve en ligne sur le site www.ubs.com/funds-regulatoryinformation. Vous trouverez plus d'explications sur les conditions financières à l'adresse suivante www.ubs.com/am-glossary.

© UBS 2026. Le symbole des clés et UBS font partie des marques protégées d'UBS. Tous droits réservés.

342|50059

UBS Strategy Fund Balanced CHF

Rapport ESG

Les termes employés dans le présent document ne renvoient pas et ne se rapportent pas à des définitions ou dispositions réglementaires. Le cas échéant, ce document contient un avis propre au pays, qui doit être lu conjointement avec la factsheet.

ESG est une abréviation de Environnement, Social et Gouvernance. Ces facteurs sont utilisés pour évaluer notamment les entreprises et les pays sur leur degré d'avancement en matière de durabilité. Une fois que suffisamment de données sont disponibles sur ces facteurs, elles peuvent être utilisées pour évaluer et comparer les actifs et également pour informer le processus d'investissement lors de la prise de décision sur les actifs à acheter, à conserver ou à vendre.

Critères ESG et performance

Les illustrations suivantes indiquent la performance du fonds au regard des critères ESG qui font expressément partie de ses caractéristiques et/ou objectifs ESG ou qui sont inclus dans le processus d'investissement. Outre les caractéristiques et/ou objectifs ESG spécifiques, qui sont détaillés dans les documents juridiques du fonds, les approches suivantes s'appliquent:

☑ Exclusion ☑ Intégration ESG ☑ Votes ☑ Programme d'engagement

Pour plus d'information, veuillez consulter le glossaire. Source: UBS Asset Management

Vérification des activités commerciales controversées

(en % des actifs sous gestion du fonds)

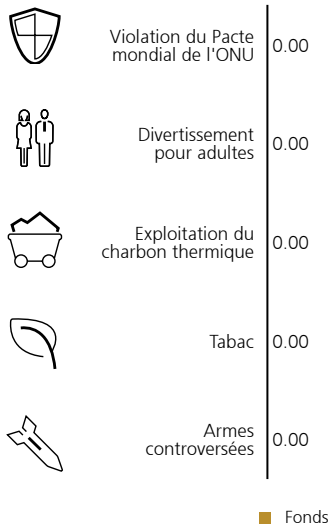

Source: MSCI ESG Research, UBS-AM exclusion policy (ISS Ethix and UNGC w/o credible corrective actions)

UBS Blended ESG Score, dimensionnée

(moyenne pondérée des positions 0-10)

7.2

Fonds

Couverture réelle des données du fonds: 97.3%

Source: UBS AG

Détails ESG des 5 principales positions (actions et obligations)

(en % des actifs sous gestion du fonds)

Nom de l'action :	Pondération	Score ESG
Roche Holding AG	3.1	7.8
Novartis AG	2.9	9.7
NESTLE SA	2.4	8.1
UBS Group AG	1.9	7.7
ABB Ltd	1.6	8.8

Nom de l'émetteur obligataire :	Pondération	Score ESG
International Bank for Reconstruction & Developmen	5.3	7.5
Inter-American Development Bank	1.5	7.7
Asian Development Bank	1.5	7.6
African Development Bank	0.8	5.4
European Bank for Reconstruction & Development	0.7	7.5

Source: UBS AG

UBS Strategy Fund Balanced CHF

Rapport ESG

Transparence ESG

Cette page a pour but d'offrir aux investisseurs une plus large transparence sur les indicateurs clés de durabilité, qui ne font pas partie du processus d'investissement du fonds. Les indicateurs suivants informent davantage les investisseurs sur l'exposition du fonds à certains sujets ESG.

Scores ESG MSCI, dimensionnée
(moyenne pondérée des positions 0-10)

7.5
Fonds

Environment	6.6
Social	5.9
Gouvernance	6.4

Couverture réelle des données du fonds: 96.5%

Source: MSCI ESG Research

Notations externes du fonds [1]

MSCI ESG RATINGS — AA

CCC | B | BB | BBB | A | AA | AAA

1 Au 30.01.2026

Source: MSCI ESG Research, Morningstar

Morningstar ESG Risk Rating™

Au 31.10.2025

Intensité carbone moyenne pondérée, dimensionnée – Émetteurs entreprises
(équivalent en tonnes de CO_2 par million d'USD de chiffre d'affaires)

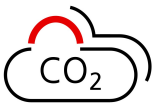

84.0
Fonds

Couverture réelle des données du fonds: 97.4%

Source: MSCI ESG Research

Empreinte carbone, dimensionnée – Émetteurs entreprises
(équivalent en tonnes de CO_2 par million d'USD investi)

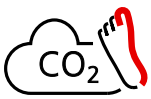

31.6
Fonds

Couverture réelle des données du fonds: 97.0%

Source: MSCI ESG Research

Glossaire

Empreinte carbone : Exprime l'empreinte en termes de gaz à effet de serre d'un montant investi. Les émissions de carbone de Scope 1 et 2 sont allouées aux investisseurs selon une approche basée sur la participation à la valeur d'entreprise (liquidités comprises), normalisée par la valeur actuelle du fonds. L'empreinte carbone est une mesure normalisée de la contribution d'un fonds au changement climatique. Elle permet la comparaison avec un indice de référence, entre plusieurs fonds et entre divers investissements. L'indicateur est celui des émissions totales de carbone, exprimées en fonction de l'argent investi.
L'indicateur est redimensionné à 100% si la couverture réelle des données est supérieure aux seuils définis – Revenu fixe : 50% ; Actions : 67% ; Multi-actifs : 50%. Autrement, l'indicateur n'est pas indiqué (signe -).
Système de classification pour distinguer les émetteurs entreprises et souverains : méthodologie Bloomberg Barclays. Les obligations titrisées sont exclues du calcul. « Absence d'exposition » si le fonds n'est pas investi dans les émetteurs concernés durant le mois visé.

Vérification des activités commerciales controversées: l'exposition du fonds est l'exposition aux entreprises dont la part des revenus dépassent un certain seuil du domaine d'activités en question (production). Lien vers notre «Exclusion Policy» pour plus de détails (en anglais seulement): -> www.ubs.com/si-exclusion-policy

Score ESG (UBS Blended ESG Score*): Le UBS Blended ESG Score est basé sur des sources de données ESG internes d'UBS et externes indépendantes. Le UBS Blended ESG Score est ajusté en fonction du secteur et est mesuré sur une échelle de 0 (plus bas/plus mauvais score) à 10 (plus haut/meilleur score). L'indicateur est redimensionné à 100% si la couverture réelle des données est supérieure aux seuils définis – Revenu fixe : 50% ; Actions : 67% ; Multi-actifs : 50%. Autrement, l'indicateur n'est pas indiqué (signe -).
Système de classification pour distinguer les émetteurs entreprises et souverains : méthodologie Bloomberg Barclays. Les obligations titrisées sont exclues du calcul. « Absence d'exposition » si le fonds n'est pas investi dans les émetteurs concernés durant le mois visé.
*plus de détails en suivant ce lien

Les scores ESG MSCI sont fournis par MSCI ESG Research et mesurés sur une échelle allant de 0 (plus bas/plus mauvais score) à 10 (plus haut/meilleur score). Les notes E, S et G individuelles de MSCI indiquent la résilience des émetteurs aux risques environnementaux, sociaux ou de gouvernance qui sont les plus importants pour un secteur d'activité. La note ESG agrégée de MSCI est basée sur ces notes E, S et G, mais les normalise par rapport aux pairs du secteur. Il en résulte une note ESG moyenne pondérée corrigée du secteur d'activité de MSCI, qui est comparable d'un secteur à l'autre. L'indicateur est redimensionné à 100% si la couverture réelle des données est supérieure aux seuils définis – Revenu fixe : 50% ; Actions : 67% ; Multi-actifs : 50%. Autrement, l'indicateur n'est pas indiqué (signe -).

UBS Strategy Fund Balanced CHF

Rapport ESG

Application des approches de durabilité d'UBS AM
Exclusion: stratégies qui excluent les titres des fonds lorsqu'ils ne sont pas alignés sur les valeurs de l'investisseur. Comprend des critères de dépistage personnalisés.
Intégration ESG stratégies qui intègrent les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'analyse financière fondamentale afin d'améliorer le profil risque/rendement.
Votes: UBS Asset Management exercera activement son droit de vote en fonction des principes énoncés dans les directives UBS Asset Management Proxy Voting policy et notre approche de l'actionnnariat actif, avec deux objectifs fondamentaux : 1. Agir dans le meilleur intérêt financier de nos clients pour augmenter la valeur à long terme de leurs investissements. 2. Promouvoir les meilleures pratiques au sein du conseil d'administration et s'assurer du succès des entreprises dans lesquelles nous investissons. Cela ne signifie pas que le vote sur des sujets liés à la durabilité a eu lieu en ce qui concerne les entreprises de ce portefeuille à un moment donné. Pour des informations sur les activités de vote avec des entreprises spécifiques, veuillez vous référer au rapport UBS Asset Management Stewardship Annual Report.
Programme d'engagement: Nous considérons le dialogue actif comme un dialogue mutuellement bénéfique avec un émetteur / une entreprise, dans le but de partager des informations, d'accroître la compréhension et d'aider à améliorer les pratiques commerciales et la performance. Les émetteurs / entreprises avec lesquels nous avons un dialogue actif sont sélectionnés parmi l'univers dans lequel UBS Asset Management investit en utilisant une approche top-down conformément à nos principes, comme indiqué dans notre approche de l'actionnariat actif. Cela ne signifie pas qu'un engagement lié à la durabilité a eu lieu en ce qui concerne les émetteurs / entreprises de ce portefeuille à un moment donné ou que les émetteurs / entreprises de ce portefeuille ont été choisis dans le but d'un engagement actif. Plus d'informations sur la sélection des émetteurs / entreprises par UBS Asset Management, le dialogue actif, le processus de priorisation et la compréhension des préoccupations peuvent être trouvées dans le rapport UBS Asset Management Stewardship Annual Report et dans notre approche de l'actionnariat actif.

Agrégation des données ESG/indicateurs carbone: Les scores ESG des positions dans le fonds et l'indice de référence sont agrégés en utilisant leurs pondérations individuelles respectives dans le fonds et les scores ESG/indicateurs carbone (somme des produits).

Investissements dans des fonds de fonds, produits dérivés et liquidités: L'utilisation, dans le fonds, de produits dérivés et d'investissements dans des fonds de fonds est soumise à un examen approfondi, au titre duquel l'exposition financière au panier de titres sous-jacent est traitée comme un investissement réel dans chaque titre composant ce panier. L'utilisation de dérivés et d'investissements dans des fonds de fonds du marché large peut entraîner une légère exposition aux titres exclus des investissements directs.
Les dérivés ont un impact sur le calcul de tous les indicateurs, et comme les cadres de reporting aux investisseurs ne couvrent pas toutes les subtilités des dérivés, les indicateurs sont publiés après avoir déployé tous les efforts raisonnablement nécessaires.
Les portefeuilles dont nous publions des indicateurs de durabilité peuvent détenir des liquidités.
Les informations fournies dans le présent rapport, notamment sur le traitement des dérivés et des liquidités, ne coïncident pas forcément avec les caractéristiques d'investissement du fonds et avec la manière dont le fonds est géré. Par conséquent, les indicateurs de durabilité figurant dans le présent rapport peuvent différer de ceux d'autres rapports d'UBS produits à la même date.

Les notations de fonds MSCI ESG sont conçues pour mesurer les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance des actifs sous-jacents d'un fonds, ce qui permet de classer ou de filtrer les fonds communs de placement et les ETF sur une échelle de notation allant de AAA à CCC.

Intensité carbone moyenne pondérée – Émetteurs entreprises / Intensité carbone – Émetteurs souverains: Ces indicateurs mesurent l'exposition d'un fonds aux sociétés et gouvernements à forte intensité carbone. Ces indicateurs éclairent sur les risques potentiels liés à la transition vers une économie à plus faible intensité carbone, car les sociétés qui affichent une plus forte intensité carbone sont plus exposées aux risques liés au marché du carbone et aux risques réglementaires. Ces indicateurs peuvent être appliqués à l'ensemble des classes d'actifs. C'est le total des pondérations du fonds et des intensités carbone individuelles (émissions de carbone de Scope 1+2 / million d'USD de CA ou de PIB). L'indicateur est redimensionné à 100% si la couverture réelle des données est supérieure aux seuils définis – Revenu fixe : 50% ; Actions : 67% ; Multi-actifs : 50%. Autrement, l'indicateur n'est pas indiqué (signe -). Système de classification pour distinguer les émetteurs entreprises et souverains : méthodologie Bloomberg Barclays. Les obligations titrisées sont exclues du calcul. « Absence d'exposition » si le fonds n'est pas investi dans les émetteurs concernés durant le mois visé.

Morningstar ESG Risk Rating aide les investisseurs à comprendre comment les fonds communs et les ETF relèvent les défis environnementaux, sociaux et de la gouvernance d'entreprise (ESG). La notation attribuée prend la forme de 1 à 5 « globes », le nombre de globes étant inversement proportionnel au risque ESG. Le nombre de globes attribué à un fonds est notamment déterminé par comparaison avec d'autre fonds de la même catégorie Morningstar Global.

ESG active: La sélection de l'indice de référence obéit à des considérations liées à la mise en oeuvre du portefeuille, et vise en particulier à refléter fidèlement les objectifs financiers du fonds. Pour les stratégies de gestion active, le choix se porte généralement sur un indice de référence traditionnel qui offre un large univers d'investissement au sein duquel sera mise en oeuvre cette gestion active. Cela permet d'évaluer l'ampleur des améliorations ESG par rapport à l'indice de référence traditionnel, ainsi que les coûts et les avantages de l'investissement durable.

UBS Strategy Fund Balanced CHF

Rapport ESG

Informations importantes sur les stratégies d'investissement durable
Les stratégies d'investissement durable visent à prendre en compte et à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement et la construction de fonds. Les stratégies à travers les zones géographiques et les styles abordent l'analyse ESG et intègrent les résultats de diverses manières. L'intégration des critères ESG ou la prise en compte de l'investissement durable peut restreindre la capacité d'UBS à participer à certaines opportunités d'investissement ou à fournir des conseils sur celles-ci, alors même qu'elles seraient conformes aux objectifs d'investissement du client. Les rendements d'un fonds composé principalement d'investissements durables peuvent être inférieurs ou supérieurs à ceux des fonds où les facteurs ESG, les exclusions ou d'autres questions de durabilité ne sont pas pris en compte par UBS, et les instruments d'investissement disponibles pour ces fonds peuvent différer. Les entreprises, les émetteurs de produits et/ou les fabricants ne répondent pas nécessairement à des normes de performance élevées sur tous les aspects des questions ESG ou d'investissement durable.

Rapprochement d'actifs sous gestion
Le présent rapport ne contient pas de positions d'actifs sous gestion rapprochées, il ne prend en considération que les positions avec une date de règlement à la date du rapport. Cela signifie que les positions négociées mais non réglées ne sont pas incluses. Par conséquent, les chiffres des actifs sous gestion figurant dans le présent rapport peuvent différer de ceux d'autres rapports d'UBS produits à la même date.

Bien que les fournisseurs d'informations d'UBS Asset Management, y compris, sans limitation, MSCI ESG Research LLC et ses filiales (les «parties ESG»), obtiennent des informations de sources qu'ils considèrent comme fiables, aucune des parties ESG ne garantit ou ne cautionne l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité de toute donnée contenue dans le présent document. Aucune des parties ESG n'offre de garantie expresse ou implicite de quelque nature que ce soit, et les parties ESG déclinent expressément par la présente toute garantie de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier, en ce qui concerne toute donnée contenue dans le présent document. Aucune des parties de ESG n'est responsable des erreurs ou omissions liées aux données contenues dans le présent document. En outre, sans limiter ce qui précède, aucune des parties ESG ne peut en aucun cas être rendue responsable de tout dommage direct, indirect, spécial, punitif, consécutif ou autre (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages.

Certaines informations contenues dans le présent document (les «informations») proviennent de/droits d'auteur de MSCI ESG Research LLC (un conseiller en investissement enregistré en vertu de l'Investment Advisers Act of 1940), ou de ses sociétés affiliées (y compris MSCI Inc. et ses filiales («MSCI»)), ou de fournisseurs tiers (avec MSCI & MSCI ESG, les «parties ESG») et peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des notations ou d'autres indicateurs. Elles ne peuvent être reproduites ou rediffusées, en tout ou en partie, sans autorisation écrite préalable. L'information n'a pas été soumise à la SEC américaine ni à aucun autre organisme de réglementation, et n'a pas reçu leur approbation. L'information ne doit pas être utilisée pour créer des oeuvres dérivées, ou en rapport avec, ni ne constituant une offre d'achat ou de vente, ni une promotion ou une recommandation d'un titre, d'un instrument financier, d'un produit ou d'une stratégie commerciale, ou d'un indice, ni ne doit être considérée comme une indication ou une garantie de performances, d'analyses, de prévisions ou de pronostics futurs. Certains fonds peuvent être basés sur ou liés à des indices MSCI, et MSCI peut être rémunéré en fonction des actifs sous gestion du fonds ou d'autres mesures. MSCI a établi une barrière d'information entre la recherche sur les indices boursiers et certaines informations. Aucune des informations en soi ne peut être utilisée pour déterminer quels titres acheter ou vendre ou quand les acheter ou les vendre. Les informations sont fournies «en l'état» et l'utilisateur assume tous les risques liés à l'utilisation qu'il pourrait en faire ou permettre d'en faire. Aucune partie ESG ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des informations et chacune d'entre elles décline expressément toute garantie expresse ou implicite. Aucune des parties ESG ne peut être rendue responsable de toute erreur ou omission en rapport avec une information quelconque contenue dans la présente, ni quant à un dommage direct, indirect, spécial, punitif, consécutif ou autre (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages.

UBS Strategy Fund Balanced CHF P-C-dist

Glossaire standard d'UBS AM – Pour plus de termes d'investissement, veuillez consulter le glossaire en ligne ici.

Actions : Titres attestant un droit de participation dans une société anonyme. En tant que copropriétaire, l'actionnaire possède des droits de participation (droit de vote, droit d'information) et des droits patrimoniaux (droits à une part du bénéfice, droit de souscription).
Alpha : L'alpha d'un fonds représente la surperformance de celui-ci par rapport à un indice de référence. Si un fonds affiche invariablement un alpha élevé, cela peut être l'indication d'une gestion compétente. Si le rendement de l'indice de référence est de 12% et celui du portefeuille de 14%, la surperformance (alpha) est égale à 14% - 12% = 2%. Comparer avec Bêta.
Bêta : Mesure du risque qui indique la sensibilité d'un investissement aux fluctuations du marché, représentées par l'indice de référence correspondant. Ainsi, un bêta de 1,2 signifie que la valeur d'un fonds de placement est susceptible de varier de 12% pour une fluctuation prévue du marché de 10%.
Capitalisation : Réinvestissement du revenu généré par le fonds de placement dans les actifs du fonds.
Classe de parts : Un fonds de placement peut émettre plusieurs types de parts sociales présentant différents critères. Les classes de parts sociales peuvent présenter différents montants de commissions, modes d'affectation des résultats ou monnaies.
Commission de gestion: Frais imputés par la société de gestion pour l'administration d'un fonds de placement. Le montant de la commission est exprimé en pourcentage ou en dixième d'un pourcentage des actifs du fonds ou en points de base. Moins étendue que la commission forfaitaire d'UBS et ne couvre qu'une partie des coûts dus.
Commission de performance : Dans le cas des fonds de placement non classiques, tels que les hedge funds, l'investisseur doit souvent acquitter une commission de performance, calculée en pourcentage de la valorisation annuelle du fonds (p.ex. 20%), en sus des frais de gestion usuels.
Commission forfaitaire de gestion:UBS applique une commission forfaitaire à la plupart des valeurs mobilières et des fonds monétaires. Celle-ci est prélevée sur les actifs du fonds et couvre tous les frais engagés au titre de la gestion, de l'administration et de la conservation des actifs du fonds ainsi que les coûts liés à la distribution de ce dernier (impression des prospectus, des rapports annuels et semestriels, frais d'audit et de publication des cours, commissions perçues par l'autorité de surveillance, etc.). Les seuls coûts qui ne sont pas couverts sont les frais de transaction encourus dans le cadre de l'administration des actifs du fonds (commissions de courtage conformes au marché, honoraires, droits, etc. ainsi que tout impôt applicable). La commission forfaitaire d'UBS est globale et répond aux attentes des clients. Elle n'est pas comparable aux frais du même nom prélevés par d'autres promoteurs de fonds qui, malgré une dénomination similaire, ne couvrent le plus souvent qu'une partie des frais effectifs supportés par l'investisseur. Voir également « Frais de gestion ». La commission forfaitaire n'est pas prélevée à l'investisseur, mais directement sur les actifs du fonds. Dans le cas de tous les fonds UBS domiciliés au Luxembourg, en Suisse ou en Allemagne, à l'exception des UBS Real Estate Funds, « Commission forfaitaire de gestion ».
Corrélation : Mesure du degré de similitude des fluctuations des cours de divers types de placement ou d'instruments.
De gré à gré (over the counter ou OTC) : Un contrat financier de gré à gré est un contrat qui n'est pas négocié en Bourse mais qui est établi « sur mesure » pour un client par un établissement financier.
Distribution : Versement d'un fonds de placement pour distribuer les produits réalisés aux porteurs de parts.
Diversification : Détention de divers investissements affichant généralement des performances différentes.
Duration : La duration indique, en années, la durée d'immobilisation du capital d'une obligation. Le concept de duration tient également compte de la structure temporelle des retours de capitaux (p. ex. paiement de coupons). La duration moyenne du portefeuille résulte de la moyenne pondérée de la duration des divers titres. La « duration modifiée » est dérivée de la duration et permet de mesurer la sensibilité des obligations et des portefeuilles obligataires aux variations de taux.
Écart de suivi (tracking error) : Mesure de l'écart de performance d'un fonds par rapport à la performance d'un indice de référence sur une période donnée, exprimé en pourcentage. L'écart de suivi est d'autant plus faible que la gestion du fonds est passive.
Écart-type : Mesure statistique dans laquelle la valeur individuelle d'une distribution des probabilités a tendance à varier par rapport à la moyenne des distributions. Plus la dispersion est grande, plus le risque est grand.
Échéance : Intervalle entre l'émission et l'échéance ou le remboursement anticipé d'une obligation. À ne pas confondre avec la duration.
Effet de levier : Moyennant une mise de fonds relativement plus faible, un placement dans des instruments dérivés permet de réaliser un rendement plus élevé qu'un investissement de base dans le sous-jacent. On parle alors d'un « effet de levier ».
Exchange traded fund (ETF) : Un fonds de placement négocié en Bourse comme les actions. La plupart des ETF sont des fonds indiciels : ils détiennent les mêmes titres qu'un indice donné, dans les mêmes proportions.
Fonds indiciel : Fonds de placement qui, dans le choix des titres et dans leur pondération, reproduit au plus près un certain indice boursier.
Fonds maître : Les fonds investis dans des fonds nourriciers connexes sont ensuite investis dans le fonds maître. Le fonds maître détient les placements en portefeuille et effectue toute l'activité de négoce.
Fonds nourricier : Un fonds de placement qui investit la majeure partie de ses actifs dans un fonds maître.
Frais de conversion:Les coûts d'achat et de vente d'investissements afin de mettre en œuvre un changement de stratégie d'investissement.
Gestion active : Le gérant du fonds déploie toute son expertise pour sélectionner les placements qui permettront de réaliser les objectifs du fonds.
Gestion passive : La gestion passive tente d'obtenir une performance égale à celle du marché ou de l'indice de référence.
Hedging : Couverture des placements contre les pertes. Les UBS Asset Allocation Funds et les ETF UBS couverts sont spécifiquement conçus pour servir de couverture contre les risques de change.
High watermark : Le high watermark est utilisé en lien avec la commission de performance. Le gérant du fonds calcule sa part des bénéfices sur la base de l'augmentation de valeur au-

delà du dernier pic de la VNI. La commission de performance ne devient par conséquent exigible qu'une fois que toutes les pertes subies ont été totalement compensées.
Indice : Indicateur de performance d'un ou de plusieurs marchés. Le Dow Jones est à la fois l'indice boursier le plus ancien et le plus connu. Les indices permettent de comparer la performance d'un fonds investi sur un marché donné avec l'évolution de ce marché.
Indice de référence : Indice par rapport auquel on mesure la performance d'un fonds de placement. Parfois également appelé « benchmark ».
Instruments dérivés : Investissements dont la valeur est liée à un autre placement ou à la performance d'une place boursière ou à un autre facteur variable, comme des taux d'intérêt.
Investment grade : Terme désignant les obligations notées entre BBB et AAA et indiquant que leur qualité de crédit est satisfaisante ou bonne.
Matières premières : Produit négociable pouvant être transformé et vendu. Les matières premières industrielles (métaux), agricoles (laine, blé, sucre) et les marchandises en vrac (charbon, minerai de fer) en constituent des exemples. On peut investir dans des matières premières physiques ou dans des dérivés basés sur les cours des matières premières.
Non liquide : Les actifs sont dits « non liquides » lorsqu'il est difficile de les acheter, de les vendre ou de les convertir en liquidités. Il peut être impossible de convertir l'actif en liquidités jusqu'à sa date d'expiration.
Notation : Évaluation de la solvabilité d'un emprunteur par des agences spécialisées telles que Standard & Poor's ou Moody's. En général, les fonds obligataires UBS investissent essentiellement dans des titres émis par des emprunteurs de première qualité.
Ø – Moyenne.
Obligations : Titres de créance assortis d'un taux d'intérêt fixe ou variable, ayant généralement une date d'échéance et de remboursement fixe. Les émetteurs les plus courants sont les grandes sociétés, les organes gouvernementaux tels que la Confédération et les cantons, les organismes de droit public et les organisations internationales comme la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international.
Obligations à haut rendement : Obligations émises par des émetteurs présentant des notes de crédit inférieures. Ces obligations offrent un taux d'intérêt supérieur, mais présentent également un risque de défaut plus élevé, c'est-à-dire que les intérêts ne seront pas payés ou que la valeur faciale ne sera pas remboursée.
Obligations convertibles : Obligations assorties d'un droit de conversion qui autorise le porteur à les convertir en actions de l'entreprise correspondante, à une date et à un taux de conversion fixés à l'avance.
Obligations d'entreprises : Au sens strict, les obligations d'entreprises sont des titres de créance émis par des entreprises. Mais au sens large, le terme désigne toutes les obligations autres que celles émises par les gouvernements dans leur propre monnaie. Le secteur du « crédit », comme on l'appelle fréquemment, inclut donc les émissions d'entreprises, d'organisations supranationales et d'organes gouvernementaux. La principale caractéristique qui distingue les obligations d'entreprises des obligations d'État est le risque de défaut - voir Risque de crédit.
Obligations indexées sur l'inflation : Une obligation indexée sur l'inflation offre aux investisseurs une protection contre l'inflation en liant son montant en principal ou le paiement des intérêts à un indice d'inflation donné.
OPCVM (UCITS): Organisme de placement collectif en valeurs mobilières. Un fonds OPCVM est un fonds autorisé pouvant être distribué dans tous les pays de l'UE.
Pays ou marché émergent : Marchés émergents ou marchés en voie de développement, principalement en Asie, en Europe de l'Est et en Amérique latine, qui connaissent une croissance rapide mais dont les économies et les marchés financiers n'ont pas encore atteint les normes occidentales.
Ratio de Sharpe : Mesure indiquant l'écart (positif ou négatif) de performance par rapport au taux d'intérêt sans risque (le taux d'intérêt propre aux comptes d'épargne) auquel un investisseur peut s'attendre par unité de risque (volatilité). Le taux d'intérêt sans risque varie d'une monnaie à l'autre.
Ratio des coûts totaux (TER) : L'ensemble des frais supportés par un fonds rapporté au volume moyen de celui-ci au cours d'un exercice annuel. Les frais en question recouvrent tous ceux figurant dans le compte de résultat, y compris les frais juridiques, professionnels ainsi que de gestion, d'administration, de conservation et d'audit. On parle aussi de total des frais sur encours (TFE). Pour les ETF, le terme «TER» peut être utilisé de manière interchangeable avec «frais forfaitaires» (frais courants).
Réinvestissement : La possibilité de réinvestir la distribution dans le même fonds. Certains fonds offrent aux investisseurs une remise spéciale de réinvestissement sur le prix d'émission s'ils réinvestissent la distribution annuelle.
Rendement à l'échéance : Taux d'intérêt pondéré obtenu par un investisseur qui achète aujourd'hui le portefeuille obligataire à la valeur de marché et le garde jusqu'à la date d'échéance, sur la base de l'hypothèse que les paiements du coupon et du principal seront effectués aux dates prévues.
Réplication physique : La méthode de la réplication physique, consiste, pour l'ETF, à investir directement dans les titres composant l'indice de référence. À cette fin, l'ETF peut acheter l'intégralité ou une partie des titres composant l'indice qu'il reproduit : il s'agit alors d'une réplication intégrale qui se prête bien aux indices liquides.
Réplication synthétique : Contrairement à un ETF à réplication physique, un ETF à réplication synthétique n'investit pas directement dans les titres compris dans l'indice de référence. Il recourt au contraire à un contrat de swap en vertu duquel la contrepartie s'engage à lui payer le rendement de l'indice répliqué.
Style de gestion : Manière dont les décisions d'investissement sont prises pour atteindre l'objectif de placement (voir aussi Gestion active et Gestion passive).
Swing pricing : Méthode utilisée pour calculer la valeur nette d'inventaire des fonds de placement. Elle permet que les frais de transaction découlant des souscriptions des investisseurs entrants et des rachats des investisseurs sortants soient supportés par ceux-ci, plutôt que par les investisseurs existants.
Taux d'intérêt sans risque : Placement ne comportant pas de risque de défaut et assorti d'un taux de rendement défini ou connu.
Valeur nette d'inventaire (VNI) : Désigne la valeur des actifs d'une entreprise après déduction de ses dettes. On parle aussi de valeur liquidative.
Volatilité : Mesure de l'importance des variations à court terme de la valeur d'un placement.